

Afin d'être validé, tout paiement effectué par virement doit être conforme aux prescriptions suivantes :

### **Justificatif à fournir**

La demande de virement ci-dessous devra être complétée par le candidat, visée par l'agence bancaire effectuant le virement et joint aux autres pièces justificatives.

#### **Important :**

Le virement sera effectué **entre le 17 et le 24 janvier 2005**. Les candidats sont donc invités à s'assurer de l'approvisionnement suffisant du compte débité pendant cette période.

**VIREMENT POUR LE REGLEMENT DES DROITS  
D'INSCRIPTION AUX CONCOURS  
DU SCEI**

**Document à remplir et à joindre au bordereau « Pièces justificatives »**

Compte bancaire à créditer :

Banque : 40071

Guichet : 92000

Compte : 00003000200

Clé RIB : 32

IBAN : FR76 4007 1920 0000 0030 0020 032

BIC : BDFEFRPPXXX

Compte bancaire à débiter :

.....

.....

.....

.....

Date du Virement : ..... Janvier 2005

(Le virement doit être effectué entre le 17 et le 24 janvier 2005)

Libellé de l'opération :

Numéro du candidat : .....

Nom et prénom du candidat : .....

Montant :

Total des droits d'inscription : ..... €

Date :

Cachet de l'agence

Signature du titulaire  
du compte à débiter : \_\_\_\_\_